

Septembre 2022

Bonjour, chers parents,

Je suis très heureux de vous retrouver pour une cinquième année et véritablement enchanté de travailler de nouveau en compagnie de vos enfants qui agrémentent mes journées. Déjà, plusieurs activités sont amorcées pour rendre la vie scolaire de votre enfant des plus enrichissantes. Chacune des équipes-écoles s'efforce à créer un environnement stimulant qui favorisera leurs apprentissages et leur goût de la découverte.

À l'école de l'Amitié, c'est sous le thème « **CULTIVE LE JARDIN DE TA RÉUSSITE** » que nous demanderons aux élèves de mettre en terre les semences pour leur permettre une belle réussite de leur parcours scolaire. Comme vous le savez, pour avoir un beau et bon jardin il faut travailler fort pour qu'il le demeure. On doit faire une bonne préparation de la terre, semer les graines, y mettre de l'engrais, lui donner de l'eau régulièrement et beaucoup de soleil. Si on ne s'en occupe pas, les mauvaises herbes prendront plus de place et il sera difficile de réussir notre jardin. Pour éviter tout cela, il faut prendre soin de celui-ci à tous les jours. C'est-ce que nos élèves devront faire tout au long de l'année. Si votre enfant utilise les bons outils et prend soin de son jardin, il aura **CULTIVÉ LE JARDIN DE SA RÉUSSITE !!**

J'ai l'immense plaisir de travailler avec une équipe dévouée depuis quelques semaines déjà. Nous travaillons ensemble afin d'offrir le meilleur environnement académique à chacun de nos élèves. C'est donc avec grand plaisir que nous accueillons nos **jardiniers** pour la présente année scolaire.

À vous chers parents, je vous souhaite une excellente année scolaire en compagnie de vos enfants. Vous pouvez compter sur la collaboration entière de l'équipe de l'école afin qu'ensemble, nous puissions assurer le cheminement de vos enfants vers de belles récoltes ... leurs réussites.

Bonne année scolaire!

Yvan Ouellet, directeur

Présentation du personnel de nos écoles :



École de L'Amitié :

Du nouveau dans notre école, l'ouverture d'une classe de préscolaire 4 - 5 ans. C'est madame Josiane Bourassa, en remplacement de madame Marianne Morin-Paré qui débutera l'année et madame Catherine Albert sera de retour de son congé de maternité en janvier 2023.

En 1^{re}, 2^e, et 3^e années, madame Marie-Ève Dubé-Ouellet.

En 4^e, 5^e, et 6^e année, madame Audrey Pelletier sera avec nous jusqu'à la relâche. Au retour de la relâche, madame Florence Lévesque reprendra son poste.

Orthopédagogie, madame Christine Lavoie.

En éducation physique, monsieur Philippe Pelletier s'occupera de tous les élèves de l'école.

En anglais, un nouveau visage, monsieur Alexis Ouellet s'occupera de l'ensemble des élèves.

En musique, pour le moment, nous sommes encore à la recherche de quelqu'un pour occuper le poste. Nous pouvons compter sur le retour de madame Kelly comme TES.

S'ajoute à madame Kelly, madame Suzie Duval qui accompagnera les enfants et l'enseignante du préscolaire 4 et 5 ans à tous les matins

Au service de garde *la Frayère*, madame Valérie Dubé reprend les rênes du service, mais dans son poste à elle.

École de la Pruchière :

Préscolaire 4 ans, madame Myriam Dumais est toujours à son poste, de même que madame Isabelle D'Anjou pour le préscolaire 5 ans. Madame Camélia Lauzier remplace madame Marie Lévesque Michaud qui sera de retour avec nous à la fin janvier 2023. Elles enseigneront dans la classe de 1^{re} - 2^e années.

En 2^e - 3^e années, nous retrouvons madame Martine Pelletier.

Madame Geneviève Jean aura cette année les élèves de la 4^e année.

Enfin, monsieur Louis-Alexandre Boulianne demeure dans ses fonctions avec le groupe de 5^e - 6^e année. Madame Stéfany Pelletier en anglais, et madame Audrey Fortin en allègement de tâche.

S'ajoute Line Dumont à titre de technicienne en éducation spécialisée. De plus, madame Micheline Gagnon se joint à l'équipe des TES à la Pruchière.

Un nouvel enseignant en musique, monsieur Dominick Delarosbil, Philippe Pelletier (éducation physique) et Sylvie Létourneau (orthopédagogie) sont également de retour. Et s'ajoute Linda Dumont comme TES au préscolaire 4 ans, qui sera accompagnée de Delphine Garon, stagiaire. Au service de garde *L'Entre-2*, nous comptons sur le retour de Josianne Dionne et Kathy Pelletier.

Pour l'école des Vents-et-Marées : Stéphanie Gamache en 5^e-6^e années, Alexis Ouellet en anglais, Camille Picard et Audrey Fortin en aide pédagogique et les allègements de tâche, Dominick Delarosbil en musique, Maxime Belzile en orthopédagogie, Marie-Ève Gagné TES pour l'ensemble de l'école sont le nouveau personnel que nous retrouvons à l'école des Vents-et-Marées. Mesdames Marie-Claude Dubé au préscolaire 4-5 ans, Nancy Pelletier en 1^{re} - 2^e années, Suzanne Gagnon en 3^e - 4^e année et Linda Dumont comme technicienne en éducation spécialisée au préscolaire 4-5 ans sont de retour cette année. Il en est de même pour monsieur Philippe Pelletier en éducation physique. Au service de garde *Au-Gré-du-Vent*, madame Fernande Tanguay secondera Annie St-Onge.

Enfin, madame Julie Gilbert est officiellement secrétaire de nos 3 écoles.

Comme vous pouvez le constater, beaucoup de changements encore une fois cette année, mais soyez assurés que toutes et tous sont engagés à donner le maximum pour que vos enfants puissent passer une merveilleuse année scolaire.

À vous chers parents, je vous souhaite une excellente année scolaire en compagnie de vos enfants. Vous pouvez compter sur la collaboration entière de l'équipe de l'école afin qu'ensemble, nous puissions assurer le cheminement de vos enfants vers leurs réussites à tous les plans.

Yvan Ouellet, directeur

2 Service de garde de nos écoles

Le matin → 7 h 15 à 8 h (sauf St-Gabriel)

Le midi → 11 h 25 à 12 h 50

Le soir → 15 h 15 à 17 h 45
(17 h 15 pour St-Gabriel)



*Il est encore temps d'inscrire votre enfant!
Vous pouvez me rejoindre au :
856-7047, poste 1
Kathu Pelletier, technicienne*

Pour rejoindre le service de garde :

- **La Frayère, Saint-Gabriel, composez le : 418 856-7046, poste 1.**
- **L'Entre-2Saint-Pacôme, composez le : 418 856-7047, poste 1.**
- **Au-Gré-du-Vent, Rivière-Ouelle composez le : 418 856-3101, poste 1.**



7 Photo scolaire : nouveau concept depuis quelques années

Il y aura d'abord une rencontre avec les élèves pour leur parler de la lumière, de l'appareil et du rôle qu'ils auront à jouer. La séance se déroulera en classe ou à l'extérieur (si la température le permet) en utilisant la lumière naturelle.



Tour à tour, les élèves s'installent à l'endroit choisi pour la séance. Les enfants vivent une expérience particulière et prennent contact avec le travail de photographe. Ils assistent le photographe à l'installation d'un studio.

Voici la date retenue pour les écoles :

- ❖ **Saint-Gabriel :**
 - ❖ **Rivière-Ouelle :**
 - ❖ **Saint-Pacôme :**
- } **23 septembre**

3 Le personnel de nos écoles



LISTE DU PERSONNEL

POUR LES TROIS ÉCOLES	
<u>Direction</u>	<u>Secrétariat</u>
✓ Yvan Ouellet, directeur	✓ Julie Gilbert, secrétaire
PROFESSIONNELS	
<u>Psychologue</u>	<u>Psychoéducateur (trice)</u>
✓ À combler	✓ À combler

ÉCOLE DE LA PRUCHIÈRE	
<u>Concierge</u>	<u>Garderie scolaire</u>
✓ Alain Landry	✓ Kathy Pelletier, technicienne
<u>Orthopédagogue</u>	✓ Josianne Dionne, éducatrice
✓ Sylvie Létourneau	
T.E.S.	
✓ Linda Dumont (4 ans)	✓ Line Dumont
	✓ Micheline Gagnon
	✓ Delphine Garon (stage)
ENSEIGNANTS (ES)	
<u>Spécialistes</u>	
✓ Dominick Delarosbil, musique	✓ Philippe Pelletier, éduc. phys.
	✓ Stéfany Pelletier, anglais
<u>Maternelle 4 ans</u>	<u>Maternelle 5 ans</u>
✓ Myriam Dumais	✓ Isabelle D'Anjou
<u>1^{re} – 2^e années</u>	<u>2^e – 3^e années</u>
✓ Marie Lévesque Michaud (Camélia Lauzier)	✓ Martine Pelletier
<u>4^e année</u>	<u>5^e et 6^e années</u>
✓ Geneviève Jean	✓ Louis-Alexandre Boulianne
	<u>Aide pédagogique & allègements</u>
	✓ Audrey Fortin

ÉCOLE DES VENTS-ET-MARÉES	
<u>Concierger</u> ✓ Douglas De Nardi	<u>Garderie scolaire</u> ✓ Annie St-Onge, éducatrice ✓ Fernande Tanguay, éducatrice
<u>T.E.S. & P.E.H.</u> ✓ Linda Dumont, TES (préscolaire 4 ans) ✓ Marie-Ève Gagné (primaire)	<u>Orthopédagogue</u> ✓ Maxime Belzile
ENSEIGNANTS (ES)	
<u>Spécialistes</u>	
✓ Alexis Ouellet, anglais	Dominick Delarosbil, musique ✓ Philippe Pelletier, éduc. phys.
<u>Maternelle 4-5 ans</u> ✓ Marie-Claude Dubé <u>1^{re} & 2^e années</u> ✓ Nancy Pelletier	<u>3^e & 4^e années</u> ✓ Suzanne Gagnon <u>5^e & 6^e années</u> ✓ Stéphanie Gamache <u>Aide pédagogique & allègements</u> ✓ Camille Picard ✓ Audrey Fortin

ÉCOLE DE L'AMITIÉ	
<u>Concierger</u> ✓ Michelle Lévesque	<u>Garderie scolaire</u> ✓ Valérie Dubé
<u>T.E.S. & P.E.H.</u> ✓ Kelly Boutin (TES) ✓ Suzie Duval (TES)	<u>Orthopédagogue</u> ✓ Christine Lavoie
ENSEIGNANTS (ES)	
<u>Spécialistes</u>	
✓ Alexis Ouellet, anglais	✓ À combler, musique ✓ Philippe Pelletier, éduc. phys.
<u>Maternelle 4-5 ans</u> ✓ Catherine Albert (Marianne Morin-Paré) (Joanie Bourassa) <u>1^{re}, 2^e & 3^e années</u> ✓ Jessyca Forbes (Marie-Ève Dubé-Ouellet)	<u>4^e, 5^e & 6^e années</u> ✓ Florence Lévesque (Audrey Pelletier)

4 Transport scolaire



Si votre enfant doit se rendre à une autre adresse que celle mentionnée sur la fiche d'inscription, s.v.p. en aviser l'enseignant (e) et le chauffeur par écrit. **C'est important!**

De plus, pour des raisons de sécurité, les élèves peuvent **uniquement** apporter à bord de l'autobus des objets qu'ils peuvent tenir solidement sur leurs genoux, qui ne prennent pas la place assise d'un autre élève et qui ne dépassent pas la hauteur de la banquette leur faisant face.

Pour ce faire, tous les objets transportés à bord de l'autobus doivent entrer complètement dans le sac d'école, le sac sport (dimension maximale de 23 x 35 x 55 cm) **et ne dépasser en aucune façon le sac** ou tenir dans un étui de petit instrument de musique (ex. : flûte, violon).

Tout objet qui ne répond pas aux critères précédents est **INTERDIT** tel que **mini bâton de hockey, bâton de hockey, sac de hockey, planche à roulettes, trottinette, bâton de baseball, planche à neige, instrument de musique volumineux ou tout autre objet de même nature**.

Les patins peuvent être transportés à la condition qu'ils soient mis à l'intérieur d'un sac composé d'un matériau résistant et dont les lames sont recouvertes d'un protège-lame.

Le conducteur peut refuser d'admettre dans un autobus scolaire tout article, objet ou équipement de nature à mettre en danger la sécurité des élèves et non conforme au Code de la sécurité routière.

Il demeure la responsabilité du parent d'assurer le transport des objets non autorisés.

☛ **Note** : Les objets en provenance de l'école doivent respecter les mêmes critères que ceux énumérés plus haut (ex. : articles de bricolage).

Bagages autorisés dans les autobus



Petit instrument de musique



Boîte à lunch



Sac de sport



Sac à dos

- Il demeure la responsabilité du parent de transporter les objets non autorisés.
- Les objets acceptés doivent entrer complètement dans le sac à dos ou le sac de sport.

5 Antécédents judiciaires

IMPORTANT

Depuis janvier 2017, il est essentiel d'avoir rempli une déclaration relative aux antécédents judiciaires pour tous parents bénévoles désirant s'impliquer lors de sorties d'élèves à l'extérieur de l'école. Ce formulaire est obligatoire et est valide 3 ans. Pour remplir ce formulaire, vous devez vous rendre à l'école et fournir 2 pièces d'identité avec photo. Veuillez, svp, téléphoner à l'école avant pour vous assurer que la secrétaire soit présente à l'école cette journée-là.

Malheureusement, si vous désirez, en cours d'année, offrir vos services comme bénévole lors d'une activité avec l'école et que le formulaire n'a pas été rempli, il sera alors impossible d'y participer. Vous pouvez appeler au secrétariat pour savoir si vos antécédents sont dus pour un renouvellement.

Merci de votre collaboration!

6 Collations

Comme la maison et l'école travaillent ensemble pour développer de saines habitudes de vie chez les enfants, il est important que ceux-ci apportent des collations santé à l'école. Favoriser des collations appartenant aux groupes alimentaires des fruits et légumes et des produits laitiers permettent également de respecter les élèves présentant des allergies alimentaires.

Voici les collations qui sont autorisées à l'école :

- Les fruits et les légumes
- Les fromages
- Les jus de fruits
- Les produits laitiers
- Les jus de légumes



8 Accès à l'école



Étant donné que la secrétaire et la direction ont la responsabilité de trois écoles, ces dernières ne peuvent assurer une présence constante dans chacune d'elles. Nous vous demandons alors votre collaboration. Si vous devez vous rendre à l'école sur les heures de classe, il serait apprécié que vous vous annonciez à l'avance, afin que l'on puisse vous ouvrir la porte d'entrée, qui se veut toujours barrée pour assurer la sécurité des enfants. Évidemment, en cette période, nous limitons l'accès à nos écoles.

Merci de votre collaboration!

9 Rencontre parents/enseignants



❖ École de L'Amitié :

↗ Le 21 septembre à :	
— 18 h 00	1^{re}, 2^e & 3^e années
— 18 h 45	4^e, 5^e & 6^e années

❖ École de La Pruchière :

↗ Le 14 septembre à :	
— 18 h 30	1^{re} & 2^e années
— 19 h 00	2^e & 3^e années
— 19 h 30	4^e année
— 20 h 00	5^e & 6^e années



❖ École des Vents-et-Marées :

👉 Le 15 septembre à :	
— 18 h 45	3 ^e & 4 ^e années
— 19 h 30	1 ^{re} & 2 ^e années
— 20 h 15	5 ^e & 6 ^e années



10 Heure d'arrivée dans la cour

Les premiers jours d'école demandent quelques ajustements. Nous tenons à vous faire un rappel concernant les heures d'arrivée des élèves.

Un surveillant est présent sur la cour de récréation à partir de 8 h, le matin, et de 12 h 45, en début d'après-midi. Avant ces heures, vos enfants demeurent sous votre responsabilité et ne peuvent être sur les terrains de la cour de l'école s'ils arrivent à pied ou à vélo.

Merci de votre collaboration!

11 Nos coordonnées

Voici les coordonnées pour nous joindre dans chacune des écoles :

- De L'Amitié : 856-7046
- De La Pruchière : 856-7047
- Des Vents-et-Marées : 856-3101

12 Horaire du secrétariat et de la direction



Horaire du secrétariat, Julie Gilbert

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
A.M.	St-Pacôme	St-Gabriel	St-Pacôme	Rivière-Ouelle	St-Pacôme
P.M.	St-Pacôme	Rivière-Ouelle	St-Pacôme	Rivière-Ouelle	St-Gabriel

Horaires de la direction, Yvan Ouellet

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
A.M.	St-Pacôme	St-Gabriel	St-Pacôme	Rivière-Ouelle	St-Pacôme
P.M.	Rivière-Ouelle				St-Gabriel

13 Changement de coordonnées

Il arrive, en cours d'année, que des familles changent d'adresse et/ou de numéro de téléphone tout en demeurant sur le territoire de nos écoles. Il est important de nous en aviser afin de mettre à jour le dossier des élèves concernés.

14 Administration de médicament à l'école



Selon la loi médicale (L.R.Q. M-9), l'école ne peut, en aucun cas, administrer un médicament prescrit ou libellé par la pharmacie à un enfant, sans le consentement écrit des parents. En cas de besoin, vous pouvez communiquer avec la direction ou le secrétariat de l'école afin que nous analysons le besoin ensemble.

15 Code de vie

En septembre de chaque année, les enfants sont informés et sensibilisés à l'importance du savoir-vivre en groupe par le biais des règles de vie qui sont annuellement approuvées par le conseil d'établissement. Vous recevrez sous peu le code de vie de votre enfant. Vous êtes invités à le regarder avec celui-ci, à le signer et à le retourner à l'école. Nous sollicitons votre collaboration afin que les messages véhiculés à l'école et à la maison se rejoignent. Les règlements sont les mêmes pour tous les élèves de l'école et s'appliquent également au service de garde. Si vous avez des questions, c'est avec plaisir que nous y répondrons.



16 Assurances

Assurance

Il est important de savoir que la **commission scolaire ne contracte aucune assurance accident pour ses élèves**. La commission scolaire possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents engageant la responsabilité de la commission scolaire du fait de son personnel,

de ses biens ou de ses activités. En conséquence, la majorité des accidents fortuits survenant à nos élèves **ne sont pas couverts par cette police.**

Il est donc très important que chaque famille, si elle veut que ses enfants soient couverts pour les accidents causant des dommages corporels ou matériels (lunettes, appareil d'orthodontie...), sache qu'il est de leur responsabilité de souscrire à une assurance pour ceux-ci.

17 Chaussures à l'école



Les élèves de notre école sont très actifs à l'extérieur. Pour éviter une quantité considérable de sable dans l'école, je remercie les parents qui peuvent offrir une paire de souliers pour l'intérieur et une autre pour l'extérieur. Nous serons alors en mesure de garder notre environnement plus propre.



18 Absence de votre enfant

Nous désirons vous rappeler la procédure à suivre en cas d'absence à l'école de votre enfant.

Tout d'abord, il est de la **RESPONSABILITÉ** du parent de prévenir l'école et/ou le service de garde de l'absence de l'élève, dans le meilleur délai possible (idéalement avant le début des cours). Plusieurs façons sont mises à votre disposition pour nous prévenir de l'absence :

-  Par courriel à l'attention de l'enseignant de votre enfant et copie conforme à la secrétaire d'école.
-  Pour les enfants fréquentant le service de garde, vous devez rappeler à l'école en appuyant sur le « 1 » et laissez votre message pour informer le service de garde de son absence.
-  En téléphonant à l'école et en laissant un message sur la boîte vocale du secrétariat.

19 L'envoi par courriel



Comme par les années antérieures, tous les mémos et informations aux parents sont envoyés par courriel. Il est donc très important d'avoir la bonne adresse courriel au dossier de votre enfant.

Pour toutes modifications, veuillez communiquer avec la secrétaire responsable de ce dossier, Julie Gilbert au 418 856-7047, poste 0 ou par courriel à : gilbjuli01@casskamloop.gouv.qc.ca



BONNE RENTREE SCOLAIRE !!



SEPTEMBRE 2022 Écoles L'Amitié, Des Vents-et-Marées & La Pruchière

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
			1	2
5 Congé	6	7	8	9
12	13	14 <u>Rencontre de parents</u> <u>La Pruchière :</u> 1re & 2e : 18 h 30 2e & 3e : 19 h 00 4e : 19 h 30 5e & 6e : 20 h 00	15 <u>Rencontre de parents</u> <u>des Vents-et-Marées :</u> 3e & 4e : 18 h 45 1re & 2e : 19 h 30 5e & 6e : 20 h 15	16
19	20	21 <u>Rencontre de parents</u> <u>l'Amitié :</u> 1re, 2e & 3e : 18 h 00 4e, 5e & 6e : 18 h 45	22	23 Photos scolaires pour les trois écoles
26	27	28	29	30